

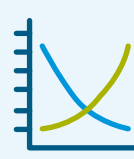
ASTUCES DE PLANIFICATION DE FIN D'ANNÉE

DÈS MAINTENANT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2023



Maximisez votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Limite de cotisation de 2023 = 30 780 \$; (le maximum peut varier selon les personnes) **plus** droits inutilisés des années précédentes



Envisagez la vente à perte à des fins fiscales

La vente à perte vise à déclencher des pertes en capital réalisées afin de compenser les gains en capital réalisés d'un autre placement.



Maximisez votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Limite de cotisation de 2023 = 6 500 \$ **plus** les retraits effectués lors de l'année précédente **plus** les droits inutilisés des années précédentes



Dons de bienfaisance

d'ici à la fin de 2023 afin de bénéficier d'un reçu aux fins de l'impôt



Cotisez à un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

Droits de cotisation de 8 000 \$ si vous y êtes admissible



Montant pour revenu de pension

Si vous n'avez pas de régime de retraite collectif, convertissez un petit montant de votre REER en un FERR afin de devenir admissible au crédit pour revenu de pension de 2 000 \$ pour les 65 ans et plus.



Transformez votre REER en FERR

(fonds enregistré de revenu de retraite) **et/ou** en rente personnalisée si vous avez 71 ans cette année



Cotisez le montant maximal à votre REER pour 2024

en décembre 2023 si vous avez un revenu gagné et que vous avez 71 ans cette année; appliquez la déduction en 2024 et payez une légère pénalité pour la cotisation excédentaire



Maximisez votre régime enregistré d'épargne-études

Cotisez d'ici la fin de l'année pour être admissible à la subvention canadienne pour l'épargne-études représentant 20 % de vos cotisations, jusqu'à un maximum de 500 \$.



Optimisez vos garanties d'assurance maladie

Vérifiez si des demandes de règlement sont admissibles à des montants de protection non utilisés

Réviser vos stratégies et vos plans



Passez en revue et mettez à jour vos testaments et procurations

afin de tenir compte des changements de perspective et de circonstances



Passez en revue vos régimes d'assurance vie et maladie

Évaluez et testez vos plans et solutions en les comparant à vos priorités et besoins



Planifiez vos liquidités

Tenez compte de la réduction des dettes et de l'épargne



Passez en revue vos plans de retraite et de revenu de retraite

Vérifiez si vous êtes en bonne voie de bénéficier d'un revenu qui durera toute votre vie

Communiquez avec un conseiller ou une conseillère en sécurité financière accrédité pour obtenir des conseils professionnels et du soutien

Le contenu de cet article est à jour à la date de sa publication. L'information contenue dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'auteur décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

© 2023 par Peter A. Wouters

^{MP} Marque enregistrée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est, Kingston, ON K7L 3A8

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MP}
empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

